

Réunion du Conseil Municipal
du lundi 14 septembre 2009 à 15 heures
en la salle des Conseils du Centre Administratif

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Secrétariat des Assemblées
Gérard KOCH

Direction Générale des Services

AFFAIRES GÉNÉRALES

1 Présentation au Conseil du rapport d'activité des services pour l'année 2008.

Le Conseil est appelé à prendre acte de la présentation du rapport d'activité de la Ville de Strasbourg pour l'année 2008 et à autoriser sa publication.

Adopté

2 Avis de la Ville de Strasbourg sur le compte financier 2008 et le budget modificatif 2009 du Port autonome de Strasbourg.

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable :

- sur le compte financier 2008,
- sur le budget modificatif 2009 et les prévisionnels 2010 et 2011.

Adopté

3 Passation d'avenants et attribution de marchés.

Il est demandé au Conseil de désigner des membres élus d'un jury de maîtrise d'œuvre de sélection des candidats pour la restructuration et mise en sécurité du groupe scolaire Albert le Grand à Strasbourg-Musau.

Le Conseil est également appelé à désigner, conformément aux articles 74, 24 et 22 du Code des marchés publics, les membres titulaires et suppléants du jury appelés à émettre un avis sur la liste des candidats admis à négocier :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Philippe Bies	Anne Pernelle Richardot
Nicole Dreyer	Annick Neff
Philippe Willenbucher	Frédéric Nitschke
Derya Topal	Alain Jund
Jean-Charles Quintiliani	Frédérique Loutrel

Le Conseil est appelé à approuver :

Avenants à des marchés de maîtrise d'œuvre

Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restructuration et de mise en sécurité du gymnase REUSS à Strasbourg Neuhof / Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2008/980V conclu avec le groupement WEBER et KEILING –

E3 Economie - HN Ingénierie – Sedime – Ingénierie Développement - Poirel

Approuve l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2008/980V prenant en compte :

- la validation de l'APD pour un coût prévisionnel des travaux porté à 1 140 000 € HT, valeur « Mo » juillet 2008,
- la fixation du montant définitif des honoraires à 123 006 € HT, soit 147 115,18 € TTC ;

Marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment au terrain de jeux et d'aventures, rue Fénelon à Strasbourg / avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre n° 2009/165 conclu avec le groupement G.STUDIO / GETTEC / JOST / E3 ÉCONOMIE prenant en compte :

- la validation de l'APD pour un coût prévisionnel des travaux porté à 426 410 € HT (valeur juin 2009),
- la fixation du montant d'honoraires à 68 244,58 € HT soit 81 620,52 € TTC ;

Marché de maîtrise d'oeuvre pour la restauration du parc et des berges du Rhin Tortu à Strasbourg

Approuve l'avenant n°1 d'un montant de 16 189,60 € HT au marché de maîtrise d'œuvre 2007/229 V afin :

- de valider l'Avant Projet Définitif (APD) incluant le rajout d'éléments de programme pour un montant des travaux revalorisés à 1 380 000 € HT,
- de fixer le montant définitif d'honoraires à 78 649,60 € HT (94 064,92 € TTC).

Marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la rue Jeanne d'Arc à Strasbourg Robertsau :

Approuve l'avenant n°1 d'un montant de 1 615 € HT au marché de maîtrise d'œuvre 2008/939 V afin :

- de valider l'Avant Projet Définitif (APD) pour un montant des travaux revalorisé à 175 000 € HT,
- de fixer le montant définitif des honoraires à 14 875 € HT (17 790,50 € TTC)

Marché de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la rue des Charpentiers et de la rue du Ciel à Strasbourg

Approuve l'avenant n°1 d'un montant de 752,47 € HT au marché de maîtrise d'œuvre 2008-945 V afin de :

- valider l'Avant Projet Définitif (APD) incluant le rajout d'éléments de programme (Impasse des Charpentiers) pour un montant des travaux revalorisé à 123 233,00 € HT,
- fixer le montant définitif d'honoraires à 9 242,47 € HT (11 053,99 € TTC).°

Abroge la délibération du 6 avril 2009 en ce qu'elle autorise la signature d'un avenant audit marché,

Passation d'avenants

Adopté

4 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Ont été attribués et notifiés dans la période comprise entre le 3 juin 2009 et le 3 août 2009 les différents marchés dont le montant total s'élève à 43 990 371,94 € HT (35 863 000 € HT pour les marchés à bons de commande et 8 127 371,94 € HT pour les marchés ordinaires, étant précisé que les marchés à bons de commande passés sans maximum ne sont pas compris dans les montants.

Communiqué

5 Fixation des tarifs relatifs à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Le Conseil est appelé à fixer les tarifs par an et par m² de la taxe locale sur la publicité extérieure pour la période 2009 à 2013 selon le détail ci-dessous, en substitution des tarifs fixés par délibération du Conseil municipal du 20 octobre 2008 :

Tarifs par m ² et par an	Dispositifs publicitaires non numériques	Dispositifs publicitaires numériques	Pré-enseignes non numériques	Pré-enseignes numériques	Enseignes (-12m ²)	Enseignes (entre 12m ² et 50 m ²)	Enseignes (+50m ²)
2008	35	35	35	35	35	35	35
2009	34	45	34	45	34	40	52
2010	33	57	33	57	33	45	69
2011	32	68	32	68	32	50	86
2012	31	79	31	79	31	55	103
2013	30	90	30	90	30	60	120

Adopté

6 Démocratie locale : création de l'Atelier Urbain.

Le Conseil est appelé à approuver la création de l'Atelier Urbain et la création du comité d'orientation et d'animation, dont la composition est fixée à 15 membres, désignés par le maire (8 élus, 7 experts).

Adopté

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

7 Adoption de la taxe d'habitation sur les logements vacants.

Le Conseil est appelé à assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale, les logements vacants depuis plus de cinq ans.

Adopté

8 Changement d'usage de locaux à usage d'habitation - transfert de compétence du Préfet au Maire de Strasbourg et convention de mise à disposition provisoire des services de l'Etat.

Le Conseil est appelé à entériner le transfert de compétence du Préfet au Maire de Strasbourg, s'agissant des changements d'usage de locaux d'habitation et à autoriser le Maire à signer dans ce cadre la convention de mise à disposition provisoire des services de l'Etat, dans l'attente du décret fixant les compensations financières pour cette mission à reprendre à terme par les services de la Collectivité.

Il est demandé au Conseil :

- 1) de confirmer les critères de décision en vigueur jusqu'ici pour orienter les décisions de changement d'usage, à savoir :
 - la localisation de l'immeuble (les changements d'usage n'étaient pas souhaités dans le secteur sauvegardé - ellipse insulaire, quartier des Halles – afin d'y conserver des logements en nombre suffisant),
 - l'accord du propriétaire et du syndic le cas échéant,
 - un équilibre « logements / locaux professionnels » à respecter au sein de l'immeuble (pas plus de 50% de professionnels),
- 2) d'intégrer dans le prochain programme de travail partenarial de l'ADEUS une étude permettant de connaître l'évolution – depuis la précédente en date de 1997 – de l'équilibre activités / logements sur la commune de Strasbourg.

Adopté

9 Projets de transactions immobilières de la CUS sur le territoire de la Ville de Strasbourg - Avis du Conseil municipal (Art. L 5211-57 du CGCT).

Le Conseil est appelé à donner un avis favorable aux projets de transactions immobilières de la Communauté urbaine de Strasbourg ci-après :

- 1) l'acquisition d'un terrain situé au droit de l'immeuble 23 rue de Lunéville à Strasbourg-Neudorf et cadastré comme suit :

Commune de Strasbourg - Quartier de Neudorf

Lieu-dit : rue de Lunéville

Section DX n° 636/127 ave 0,96 are

appartenant à Mme Liliane Schahl pour la moitié et aux héritiers de Mme Jeanne Darmann pour l'autre moitié ;

pour le prix total de 25 440 €.

Cette parcelle est destinée à être intégrée dans la propriété 23 rue de Lunéville appartenant à la Communauté urbaine de Strasbourg.

- 2) a) l'acquisition, à l'euro symbolique, suite à la modification des alignements légaux des tronçons de la rue du Rieth et de la rue Galilée en vue de l'élargissement de leurs emprises, des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen - Cronembourg

Section KZ	N°431 de	1,26 ares
Section KZ	N° (2)/32 de	0,97 are
Section KZ	N° (4)/33 de	0 02 are
Section KZ	N° (6)/34 de	0,02 are
Section KZ	N° (8)/35 de	0,02 are
Section KZ	N° (10)/36 de	0,02 are
Section KZ	N° (12)/37de	0,02 are
Section KZ	N° (14)/38 de	0,10 are
Section KZ	N° (2)/1 de	0,02 are
Section LA	N° (4)/3 de	0,02 are
Section LA	N° (6)/4 de	0,05 are
Section LA	N° (8)/5 de	0,07 are
Section LA	N° (10)/8 de	0,14 are

propriété de la SCI EST

- 2) b) l'acquisition, à l'euro symbolique, pour la réalisation de l'emplacement réservé CRO A2 prévu pour une liaison piétonne vers le parc de la Bergerie, des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg - Koenigshoffen-Cronembourg

Section LA	N° (12)/9 de	1,25 are
Section LA	N° (14)/10 de	2,89 ares
Section LA	N° (16)/11 de	3,21 ares
Section LA	N° (18)/12 de	3,20 ares

propriété de la SCI EST.

Adopté

10 Acquisition par la Ville de Strasbourg d'un terrain situé à la Plaine des Bouchers en vue d'une extension future des jardins familiaux du secteur de la 'Kaltau'.

Le Conseil est appelé à approuver l'acquisition par la Ville de Strasbourg de la parcelle cadastrée :

Commune de Strasbourg - Banlieue de Neudorf

Lieudit : Kaltau

Section EP n°138 de 76,49 ares

propriété des Consorts MEIER (Mme Elisabeth MEIER née KARCHER, usufruitière et M. Christian MEIER, nu-propiétaire), pour le prix de 140 000 € hors frais,

Adopté

11 Déclassement d'une bande de terrain longeant le groupe scolaire du Hohberg.

Le Conseil est appelé à constater la désaffectation de fait de la parcelle cadastrée sur Strasbourg en section ML n°395/44 et à approuver le déclassement de cette parcelle N°395/44 d'une superficie de 3,11 ares.

Adopté

12 Projet de Renouveau Urbain HautePierre: acquisition d'une parcelle CUS Habitat par la Ville de Strasbourg pour la réalisation d'un jardin participatif et d'une aire de jeux dans la Maille Jacqueline à Strasbourg-HautePierre.

Le Conseil est appelé à approuver l'acquisition par la Ville de Strasbourg, en vue de l'aménagement d'un jardin participatif et d'une aire de jeux, des parcelles cadastrées :

Commune de Strasbourg-Koenigshoffen Cronembourg

Section LP n°(2)/337 de 10,74 ares

propriété de CUS Habitat, pour le prix de 7 500 € l'are, soit un montant total de 80 550 €.

Adopté

13 Déconstructions d'un immeuble municipal et avis de la Ville de Strasbourg concernant des déconstructions d'immeubles communautaires à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver la déconstruction du garage automobile 1 rue Adèle Riton à Strasbourg pour un montant de 280 000 € TTC, vu notamment l'article L 5 211-57 du Code général des collectivités territoriale concernant les projets de déconstruction des immeubles de la Communauté urbaine de Strasbourg situées :

- 68 & 70, avenue de Colmar, pour un montant de 90 000 € TTC
- 43 route d'Oberhausbergen, pour un montant de 70 000 € TTC
- 46 rue Jean Giraudoux, pour un montant de 55 00 0€ TTC
- 45 rue de la Redoute, pour un montant de 12 000 € TTC
- 14 rue du Ban de Sapt, pour un montant de 9 000 € TTC
- 1 rue de Lunéville, pour un montant de 12 000 € TTC

Le Conseil est en outre appelé à autoriser le Maire ou son représentant :

- à mettre en concurrence les marchés de travaux, de services et de fournitures conformément au Code des marchés publics et à signer les marchés et actes relatifs,
- à signer les dossiers de demande de permis de démolir s'y rapportant.

Adopté

14 Approbation de la révision simplifiée n° 10 du POS de Strasbourg portant sur le projet d'une structure multiservices « enfance/adolescence », rue de Hochfelden dans le quartier de Cronembourg et bilan de la concertation - Avis du Conseil municipal (article 5211-57 du CGCT).

Le Conseil est appelé à prendre acte du bilan de la concertation et à émettre un avis favorable à l'approbation de la révision simplifiée du POS de Strasbourg, portant sur le projet d'une structure multiservices « enfance/adolescence », rue de Hochfelden dans le quartier de Cronembourg et, en conséquence, à la modification des pièces suivantes du POS :

Rapport de présentation

Sont rectifiées les pages suivantes :

- pages 6 bis, 6 ter, 147 et 251 du rapport général du POS de Strasbourg

Plan de zonage

Plan n° 9 au 1/2000° :

- modification de la limite de zone et réduction de l'emplacement réservé CRO B2

REGLEMENT

Est rectifiée la page suivante :

- page 30 du règlement du POS de Strasbourg : modification de la hauteur maximale

autorisée pour les équipements d'intérêt public dans la zone CRO UB3

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Est rectifiée la page suivante :

- page 43 de la liste des emplacements réservés du POS de Strasbourg : réduction de l'emprise de l'emplacement réservé CRO B2

Adopté

**15 Communication des projets d'aménagement sur l'espace public.
Réaménagement et prolongement de la rue des Alisiers à Strasbourg
Neudorf.**

Le Conseil est appelé à prendre acte de l'avis favorable émis par le Conseil de quartier au réaménagement et au prolongement de la rue des Alisiers dans le cadre du programme 2009 des projets sur l'espace public.

Communiqué

16 Projets sur l'espace public :
- **Programme 2010 : Paysage et Eclairage Public.**
- **Autorisation de débiter les études.**

Le Conseil est appelé à approuver :

- le lancement des études des opérations prévues en 2010,
- la constitution de « groupement de commande » entre la Ville de Strasbourg et la Communauté urbaine de Strasbourg pour les études des projets mentionnés dans la convention,
- la convention confiant la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Strasbourg à la Communauté urbaine de Strasbourg pour l'opération de réaménagement de la place du Château à Strasbourg,

Le Conseil est également appelé à autoriser, pour la réalisation de ces projets, le Maire ou son représentant :

- à mettre en concurrence les missions de maîtrise d'œuvre, les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, les travaux ainsi que les prestations de coordination "Santé-Sécurité", conformément au Code des marchés publics et à signer les marchés y afférents,
- à signer toutes les conventions ou autorisations d'urbanisme qui pourraient être nécessaires,
- à solliciter toute subvention et à signer les conventions correspondantes,
- à signer la convention prévoyant les groupements de commande la Communauté urbaine de Strasbourg et la Ville de Strasbourg conformément à l'article 8 du

- Code des marchés publics, pour la passation des marchés de prestations intellectuelles,
- à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Strasbourg à la Communauté urbaine de Strasbourg dans le cadre du projet de réaménagement de la Place du Château à Strasbourg.

Le Conseil est en outre appelé à confirmer les élus titulaires et suppléants désignés par la délibération du 22 septembre 2008 pour siéger aux jurys ou commissions d'appel d'offres composées en jury appelés à donner l'avis préalable aux choix des maîtres d'œuvre dont les honoraires sont supérieurs à 206 000 € HT (article 74 du Code des marchés publics), à savoir :

Secteur Cronembourg/Hautepierre/Poteries-Montagne-Verte/Koenigshoffen-Elsau-Robertsau :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Serge OEHLER	Martine LAGO
Eric ELKOUBY	Luc GILLMANN
Nicole DREYER	Michaël SCHMITT
Mustapha EL HAMDANI	Mina BEZZARI
Jean-Emanuel ROBERT	Bornia TARALL

Secteur Neudorf/Port du Rhin/Musau-Meinau-Neuhof/Stockfeld/Ganzau :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Annick NEFF	Frédéric NITSCHKE
Philippe BIES	Béatrice ZIEGELMEYER
Mathieu CAHN	Christian SPIRY
Derya TOPAL	Alain JUND
Geneviève WERLE	Frédérique LOUTREL-RADICE

Secteur Centre Ville-Gare/Porte de Schirmeck/Halles-Tribunal-Orangerie/Conseil des Quinze- Esplanade/Bourse/Krutenau :

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Michèle SEILER	Pernelle RICHARDOT
Olivier BITZ	Frédéric NITSCHKE
Robert HERRMANN	Jean-Jacques GSELL
Eric SCHULTZ	Marie-Dominique DREYSSE
Anne SCHUMANN	Marc MERGER

Adopté

17 Projets sur l'espace public :

- Programme 2010 : Voirie, Signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement : autorisation de débiter des études. (Avis à donner : article L5211-57 du CGCT).

Le Conseil est appelé à émettre un avis favorable à l'autorisation de débiter les études des projets prévus sur l'espace public au titre du programme 2010, à savoir :

- projets « voirie, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement »,
- projets « Renouvellement Urbain – ANRU ».

Adopté

ECONOMIE ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

18 Versement de subventions au titre des relations européennes et internationales.

Le Conseil est appelé à approuver :

Pôle Jumelages, partenariats et réseaux européens et internationaux :

- le versement de 1 000 € à l'Institut Français de Stuttgart,
- le versement de 2 000 € à l'Institut Français de Dresde,
- le versement de 1 650 € au Lycée Général Marie Curie,
- le versement de 600 € au Lycée Louis Pasteur,
- le versement de 1 500 € à l'Association Sportive de la Musau,
- le versement de 820 € au Théâtre en l'Air.

Pôle coopération décentralisée et coopération internationale :

- le versement de 2 000 € à l'Association Médicale Internationale de Santé Publique (AMISP),
- le versement de 500 € à l'OMNIS,
- le versement de 1 000 € à l'Université de Strasbourg-UFR chimie.
- le versement de 3 500 € à APOLLONIA.

Adopté

19 Organisation des Assises internationales du journalisme et de l'information à Strasbourg les 7, 8 et 9 octobre 2009

Le Conseil est appelé à attribuer une subvention de 30 000 € à l'association « Journalisme et Citoyenneté » pour l'organisation des Assises internationales du journalisme et de l'information à Strasbourg, les 7, 8 et 9 octobre 2009.

Adopté

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE

20 Communication sur la rentrée scolaire 2009.

Il est demandé au Conseil de prendre connaissance de cette communication.

Communiqué

21 Attribution de subvention dans le cadre du KM Solidarité.

Le Conseil est appelé à approuver l'attribution d'une subvention de 4 962 € au Landratsamt Ortenaukreis, en vertu de l'alternance votée par le Conseil de l'Eurodistrict le 28 mars 2007 selon laquelle les bénéficiaires de la dotation 2009 sont hors associations allemandes de l'Ortenaukreis.

Adopté

22 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver le versement des subventions suivantes en faveur de :

Paroisse Protestante Saint-Pierre le Jeune	1 000 €
Centre Social et Culturel du Fossé des Treize	4 500 €
Association du Quartier Halles – Place de Haguenau – Tribunal (AQHT)	485 €
Association des Commerçants de la rue des frères	1 000 €
Centre Social et Culturel du Neuhof	1 500 €
Association « La CIMADE »	7 500 €
Association « Ellesaussi »	1 400 €
Centre Social et Culturel de Neudorf	1 500 €
Association CNIPsy	1 000 €
Association Culturelle et Amicale Roumaine	3 500 €

Adopté

23 Attribution de subventions dans le cadre des solidarités et de la santé.

Le Conseil est appelé à allouer les subventions suivantes :

1. Association Regain	2 000 €
2. Horizon amitié	14 350 €
3. Groupement associatif pour le logement et l'accompagnement- GALA	13 100 €
4. Société Nationale du Chemin de Fer – SNCF	12 000 €
5. Association Centre social protestant	5 200 €
6. Secours populaire français – Fédération du Bas-Rhin	15 000 €
7. CASAS – fonctionnement	15 000 €
8. CASAS - Soutien aux familles en grande précarité demandant l’asile	3 000 €
9. Centre de consultation familiale – La grande écluse	17 700 €
10. Association Rescif	20 000 €
11. SOS Hépatites Alsace	2 500 €
12. Association Ecoute et Prévention et Information des familles confrontées à la toxicomanie – EPI Alsace	1 500 €
13. Fondation Vincent de Paul – Escale Saint Vincent	12 300 €
14. HyperSupers – TDAH France	1 500 €
15. Route Nouvelle Alsace	7 200 €
16. Association Communauté Clair de terre	5 800 €
17. AAPEI - Fonctionnement du siège de l’association	17 700 €
18. AAPEI - Prise en charge partielle d’un poste d’éducatrice de jeunes enfants à la classe spéciales SISES	6 400 €
19. Association des Paralysés de France – Délégation départementale du Bas-Rhin	5 000 €
20. Association pour l’intégration des enfants déficients auditifs - APIEDA	1 500 €
21. Collectif pour l’intégration scolaire individualisée - CISI	1 500 €
22. Coordination Handicap et Autonomie - CHA	10 000 €
23. Association des familles de traumatisés crâniens Alsace-Moselle	5 000 €
24. CEP – CICAT Conseil-Evaluation Exposition Prévention	40 000 €
25. CREAM	19 800 €
26. Handicap International	1 000 €
27. ABRAPA – fonctionnement	160 440 €
28. ABRAPA - Téléassistance	15 701 €
29. Action sociale juive	800 €
30. Artenréel	3 000 €
31. Initiatives de la Montagne-Verte	1 000 €
32. Centre socioculturel de HautePierre – Le Galet	1 000 €
33. Centre socioculturel Joie et Santé - Club de l’amitié de l’âge d’or	1 200 €

34. Centre socioculturel de Cronembourg Victor Schœlcher	900 €
35. Association Rencontres 3ème âge de la Montagne-Verte	1 500 €
36. Centre socioculturel de l'Elsau	700 €
37. ABRAPA – Maryse Bastié	350 €
38. Centre socioculturel du Neuhof	400 €
39. Association Mosaïque	800 €
40. Centre socioculturel de la Meinau	500 €
41. Association Eveil Meinau	500 €
42. Association des Aveugles et Handicapés visuels d'Alsace-Lorraine - Maison de retraite Le Bartischgut	500 €
43. Centre socioculturel de l'Esplanade – ARES	800 €
44. ADOMA	800 €
45. ABRAPA - Résidence la Krutenau	900 €
46. ABRAPA – Résidence les Halles	800 €
47. Centre socioculturel du Fossé des Treize	1 000 €
48. Armée du salut	100 €
49. La croisée des chemins	1 100 €
50. Association C'est tout un art	900 €
51. Association Stimultania	900 €
52. ABRAPA – Maison de retraite Saint Arbogast	400 €
53. Etablissement des Diaconesses - EHPAD Emmaüs	400 €
54. Association de soutien des personnes âgées de la Cité de l'III	500 €
55. Centre culturel et social Rotterdam	400 €
56. Fondation Vincent de Paul - Maison de retraite St Joseph	880 €
57. Association familiale, sociale et culturelle – Rencontre 3ème âge Saint-Maurice	300 €
58. Centre socioculturel Joie et Santé Koenigshoffen	1 000 €
59. Prévention animation Meinau	800 €
60. Centre socioculturel de la Montagne-Verte	1 000 €
61. Association Contact et Promotion - « Communiquer pour s'insérer à Hautepierre »	3 000 €
62. Association Contact et Promotion - « FLE été jeunes »	1 000 €
TOTAL	462 321 €

Adopté

24 Allocation de subventions à des associations socio-éducatives.

Le Conseil est appelé à approuver :

1. l'allocation des subventions d'équipement suivantes :

Association Porte ouverte	4 360 €
Association du Centre culturel et social Rotterdam	210 €
Conseil de Fabrique de la paroisse Saint Arbogast	3 843 €

2. l'allocation des subventions de fonctionnement ou pour projets suivantes :

Association Jeunesse Ouvrière Chrétienne	3 200 €
Association Argenteratum	1 000 €
Association Joie et Santé Koenigshoffen	176 067 €
Centre Culturel Ibérique	2 500 €

Adopté

25 Programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Il est demandé au Conseil d'attribuer :

- au titre de la Direction de l'Animation Urbaine, service Action socio-éducative, les subventions suivantes :

Association Plume d'Eléphant **3 000 €**
« Faites du théâtre ! » (n°91)

Association Joie et Santé Koenigshoffen **7 500 €**
Centre socioculturel Camille Claus
« Expérimentation microstructure socioculturelle » (n°138)

Centre social et culturel de HautePierre **7 520 €**
« Local jeunes adultes : studio HautePierre » (n°243)

Centre social et culturel de Neudorf **1 500 €**
« Accès aux loisirs pour tous : animations au pied des immeubles » (n°265)

AMI – Animation Médiation Insertion **25 000 €**
« Animations socio-éducatives de proximité » (n°255)

Association Par Enchantement 2 000 €
« Projet participatif avec les habitants » (n°57)

- au titre de la Direction de la Culture, les subventions suivantes :

Collège du Stockfeld 1 610 €
« Classe d'orchestre au collège » (n°253)

Association Humanité Sans Frontière 2 000 €
« Art et citoyenneté : un théâtre citoyen vecteur d'emploi et de mixité » (n°278)

- au titre de la Direction du Grand Projet de Ville, la subvention suivante :

Collège du Stockefeld 1 610 €
« Classe d'orchestre au collège » (n°253)

- au titre de la Délégation à la Sécurité et à la Prévention, service de la Prévention Animation Sécurité, les subventions suivantes :

Centre de Loisirs et de la Jeunesse - CLJ 37 000 €
« Le dialogue par le sport » (n°109)

Orientation Prévention Insertion - O.P.I. 1 500 €
« Jeux de l'Elsau 2009 – Animation de rue » (n°225)

- au titre de la Direction des solidarités et de la santé, les subventions suivantes :

LUPOVINO 1 500 €
« Coordination Mission ROMS » (n°286)

Mouvement Français pour le Planning Familial 1 200 €
« Relations filles-garçons « la rue, espace de paroles » (n°285)

Association de Lutte contre la Toxicomanie – A.L.T. 3 000 €
« Point d'accueil et d'écoute jeunes » (n°127)

- au titre de Direction de l'Animation Urbaine au titre du Contrat urbain de cohésion sociale, la subvention suivante :

Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville - ORIV 36 000 €
« Prendre en compte la parole de tous les habitants »

Adopté

26 Attribution de subventions aux associations dans le cadre du Fonds Local d'Animation des Quartiers (FLAQ).

Le Conseil est appelé à attribuer par la Direction de l'Animation Urbaine, au titre du Fonds Local d'Animation des Quartiers, les subventions suivantes :

ASTTu – Association de Solidarité avec les Travailleurs Turcs « Rencontre estivale de l'ASTTu » (n°F37)	1 500 €
Association « Par Enchantement » « Animer le quartier : spectacles parents-enfants de fin d'année » (n°F26) 1 150 € « Contes à créer, histoire à inventer » (n°F48).....1 200 €	2 350 €
Association AMI – Animation Médiation Insertion « Week-end découverte du quartier » (n°F49)	1 000 €
Association Lulu et les six gouttes « Tournicoti Tournicot'Art » (n°40)	1 500 €
Football Club de la Montagne-Verte » « Fête du sport » » (n°F50)	1 200 €
Office des Sports « Fête du sport ou découverte des activités sportives » (n°F51)	800 €
Club Sportif de Hautepierre « Fête de la jeunesse » (n° F52)	1 000 €
La Strasbourgeoise – Société de gymnastique et de sports « Sports en famille – journées portes-ouvertes » (n°F54)	700 €
APAN – Association pour l'Animation du Neuhof « forum des associations du Neuhof » (n°F56)	1 200 €
Association Femmes Progrès « Les tirailleurs sénégalais dans les guerres françaises » (n°F57)	1 000 €

Adopté

27 Attribution de subventions au titre de la prévention.

Le Conseil est appelé à décider d'allouer les subventions suivantes :

Subvention complémentaire de fonctionnement 2009 en faveur des associations :

- VIL.A.JE (Ville Action Jeunesse)	21 720 €
- ENTRAIDE	24 560 €
- ETAGE	47 170 €
- ENTRAIDE	13 000 €

Projet spécifique 2009 :

- Demain Ensemble sur les Chemins de la Liberté et de la Citoyenneté	2 600 €
---	----------------

Adopté

28 Versement d'une subvention de fonctionnement à la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) de Strasbourg pour 2009.

Le Conseil est appelé à approuver le versement d'une subvention de 38 100 € à la Société Protectrice des Animaux de Strasbourg.

Adopté

CULTURE ET SPORT

29 Bourse d'écriture à M. Ali Tataroglu, auteur turc.

Il est demandé au Conseil d'approuver le versement d'une bourse de 6 000 € sous forme de 3 acomptes mensuels à M. Ali Tataroglu dit Ali Teoman pour une résidence d'écriture de 3 mois à compter du 3 octobre 2009.

Adopté

30 Dénomination des rues.

Le Conseil est appelé à décider :
de dénommer

Square de la Ménagerie

Le square situé à l'angle de la rue de la Ménagerie et de la rue de la Kurvau.

Square du Neufeld	Le square situé à l'angle de la rue du Sundgau et de la rue du Neufeld
Rue Suzanne Valadon	La voie perpendiculaire à la rue Eugène Delacroix menant à la voie d'accès P + R de l'Elsau

de changer certaines dénominations

Groupe Scolaire Paul Langevin	L'actuel groupe scolaire Langevin 1 (école maternelle et école élémentaire)
Parc Schulmeister	L'actuel parc de la Meinau.

de redéfinir le tracé de certaines voies

Rue Philippe Thys	Prolongement de la rue Philippe Thys jusqu'à l'intersection avec la rue du Miracle
Piste Philippe Thys	Réduction de la piste Philippe Thys qui commence à partir de la rue du Miracle

Adopté

31 Création d'un terrain de foot-ball (hat-trick) dans la zone sportive de l'Ill à Strasbourg.

Le Conseil est appelé à approuver la réalisation d'un équipement de type hat-trick au stade de l'Ill en gazon synthétique sablé de dimension 40 m x 20 m pour un montant estimé à 270 000 € TTC.

Adopté

32 Versement de subventions aux associations sportives strasbourgeoises.

Le Conseil est appelé à approuver l'allocation de subventions pour un montant total de 27 200 € aux associations sportives suivantes :

Rowing Club de Strasbourg (travaux de réhabilitation d'un hangar à bateaux)	12 500 €
CS Neuhof (Acquisition de matériel sportif)	400 €

Strasbourg Université Club (participation aux frais de location du CREPS et du Centre sportif universitaire)	10 000 €
ASM CUS (soutien à l'association ELA lors des « Courses de Strasbourg »)	400 €
RCS Omnisport – section quilles (Participation à la Coupe du Monde des clubs de quilles)	2 000 €
SG Alsatia Neuhof (organisation du championnat régional de fléchettes)	900 €
Amicale des Egoutiers (Participation à la coupe du monde des vainqueurs de coupe de quilles féminines)	1 000 €

Adopté

MOTION

33 Motion portant sur le projet de réforme des collectivités territoriales.

Le projet de réforme des collectivités territoriales prévoit dans ses propositions la création de métropoles.

Un certain nombre de Communautés Urbaines ont été évoquées dans le rapport du « Comité pour la réforme des collectivités locales » pour constituer un premier groupe de onze métropoles pouvant être ensuite rejoint par d'autres intercommunalités.

Compte tenu de son statut spécifique symbolisé par le contrat triennal, de son rôle européen mais aussi de son histoire intercommunale entamée dès 1967, Strasbourg a été citée pour intégrer directement ce dispositif.

Le Conseil municipal estime que ce statut de métropole constitue un atout indispensable pour notre agglomération tant sur le plan économique, social, culturel, environnemental, que pour un aménagement cohérent du territoire.

Cette avancée institutionnelle conférerait de réels avantages à Strasbourg qui poursuivrait ainsi sa marche en avant et son rôle de pionnière dans le développement de l'intercommunalité.

Il importe à ce jour que soient connus précisément :

- la répartition des compétences entre les métropoles et les autres collectivités,
- le mode de désignation des représentants des métropoles et le mode d'élection du Président de celles-ci,
- les conditions financières d'exercice de l'ensemble des compétences, en particulier

par rapport à la compensation de la suppression de la taxe professionnelle.

Nonobstant ces questions importantes qui conditionnent évidemment le devenir du projet de métropole, le Conseil municipal demande au Gouvernement de retenir définitivement Strasbourg dans la liste des villes qui bénéficieraient de ce nouveau statut territorial, dès lors qu'il sera mis en place.

Adopté

Le Maire

Roland RIES